



3, place des Carmes
CS 80501
15005 AURILLAC CEDEX

Accueil des Services Techniques :
195 avenue du Général Leclerc à Aurillac
Tél : 04.71.46.48.50 / Fax : 04.71.46.48.51

DEMANDE DE RACCORDEMENT au réseau communautaire

eau potable eaux usées

N° d'identification du dossier (réservé au gestionnaire)

/

Reçu le _____ et enregistré par _____

ATTENTION : cet imprimé doit être rempli en lettre MAJUSCULES !

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

1/ LIEU DES TRAVAUX

Commune : _____

Rue ou Lieu-dit : _____

2/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR - VOUS ETES

a) Un ou des particuliers (personnes physiques)¹ :

M Mme Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Mail : _____

M Mme Nom : _____ Prénom : _____

Prénom : _____

b) Une personne morale :

Raison sociale : _____

Dénomination commerciale (si ≠) : _____

Forme juridique : _____

N°SIRET/SIREN : _____

Représentant légal : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Mail : _____

3/ IDENTIFICATION DU CONSTRUCTEUR

Nom de l'organisme : _____

Nom du responsable du chantier : _____ Tél. _____

¹ Pour les personnes mariées, pacsées, vivant en concubinage, cohabitant ou en indivision, préciser le nom patronymique et le prénom de chacun des titulaires du contrat. Si leur nombre est supérieur à deux, merci de joindre sur une feuille libre jointe à la présente l'état civil et les coordonnées de ces autres personnes

4/ RENSEIGNEMENTS DIVERS

Références cadastrales de la parcelle ou du logement : _____

N° du Certificat d'Urbanisme (C.U.) : _____ N° du Permis de Construire (P.C.) _____

Le demandeur est : propriétaire locataire (dans ce cas, fournir attestation du propriétaire)

représente un (des) tiers (précisez le(s)quel(s))* :

** Les pavillonneurs ne peuvent être considérés comme des tiers.*

5/ NATURE DES TRAVAUX

■ Raccordement au réseau d'eau potable : d'un immeuble collectif d'un terrain à bâtir
 d'une habitation existante d'un terrain agricole
 d'un local professionnel d'un bâtiment agricole

■ Raccordement au réseau d'eaux usées : d'un immeuble collectif d'un terrain
 d'un local professionnel d'une habitation existante

Dans le cadre de local professionnel, une convention pour toutes eaux usées domestiques devra être établie, qu'il s'agisse d'une installation classée ou pas.

Dans le cadre d'un immeuble collectif, souhaitez-vous également faire une demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau : OUI NON

Semaine souhaitée de réalisation des travaux : _____ (sous réserve des possibilités d'intervention des Services de la CABA)

6/ LISTE DES PIECES A FOURNIR

1/ de façon obligatoire

- un plan de masse
- un plan de situation
- copie de l'avis du C.U. et du P.C.
- copie du projet
- contrat ci-joint dûment complété

2/ si nécessaire

- le mandat du ou des tiers représentés par le demandeur

7/ ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je (nous), soussigné(s) _____ prend (prenons) acte qu'à la suite du dépôt de la présente demande, la CABA m'(nous) adressera sous deux mois au plus un devis détaillant les travaux prévisionnels qui seront exécutés à mes frais.

Date et signature du (des) demandeur(s)

**Demande à envoyer complétée, datée et signée
soit par courrier à M. le Président de la CABA, 3 place des Carmes CS 80501 15005 Aurillac Cedex,
soit par dépôt à l'accueil de la CABA, 41 Rue des Carmes, 15000 AURILLAC**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des travaux ou prestations de services en matière d'eau et d'assainissement ainsi que des redevances de consommations d'eau et d'assainissement. Le destinataire de ces données est la Régie de l'Eau. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au service accueil de la Régie de l'Eau. Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.



3, place des Carmes
CS 80501
15005 AURILLAC CEDEX

CONTRAT D'ABONNEMENT EN EAU

Référence abonné :

cadre réservé à la CABA

Préambule :

En application de l'arrêté préfectoral n°2202 du 22/11/1999, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est compétente en matière d'eau et d'assainissement.

Ces services sont exploités en régie directe par la collectivité. Les dispositions particulières qui leur sont applicables (tarifs, règlements, modalités d'organisation et de facturation) sont donc arrêtés par délibérations du conseil communautaire.

L'ensemble de ces documents et leurs actualisations sont à la disposition du cocontractant qui pourra en prendre connaissance auprès de la CABA ou sur son site internet (www.caba.fr).

Identification des parties :

Entre
la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, représentée par son Vice-Président, Monsieur Alain BRUNEAU,
ci-après dénommée la CABA,

d'une part,

et

Nom et Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

N° SIRET : _____

ci-après dénommé(es) le client¹,

d'autre part,

Clauses générales du contrat :

La (ou les) personne(s) morale(s) ou physique(s) désignée(s) ci-dessus est (sont) le(s) responsable(s) unique(s) de l'exécution du contrat. A ce titre, elle(s) ne pourra(ont) invoquer devant la CABA sa (leur) qualité de mandataire, de représentant ou de co-bénéficiaire pour s'exonérer ou atténuer ses (leurs) responsabilités sur les plans juridique, technique et financier.

Dans le respect des dispositions définies par les lois et règlements et conformément aux conditions particulières arrêtées par elle et aux clauses spécifiques définies ci-après, la CABA s'engage à fournir au client :

- un accès au réseau public d'eau potable à l'adresse suivante : _____
- un libre usage du produit qu'elle vend - sous réserve que cette utilisation ne contrevienne ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni aux mesures de polices municipale ou spéciales qui pourraient être mises en place ponctuellement par le représentants de l'État dans le Département, le Président de la CABA ou le maire de la commune sur laquelle est situé le point de distribution pour des motifs intéressants notamment la sécurité, la santé ou la salubrité publiques.
- un accès au réseau public d'assainissement et un droit de déversement de ses eaux usées sous réserve que les effluents rejetés puissent être exclusivement qualifiés de domestiques ou qu'à défaut une convention spécifique caractérisant les produits rejetés dans le réseau public et définissant les modalités du contrôle de leur qualité en sortie des installations du client soit établie et constitue une annexe au présent contrat.
- un service de contrôle et d'évaluation du système d'assainissement non collectif du client ainsi qu'un accompagnement technique et administratif dans la réalisation d'éventuelles mises aux normes desdites installations.

¹ Veuillez nous fournir tout document justifiant votre droit de demander l'accès à l'eau pour le bien susvisé (acte de propriété, copie du contrat de bail, mandat du propriétaire, etc).

* * *

La pose et la dépose du compteur d'eau donneront lieu à une facturation basée sur les tarifs en vigueur le jour de l'année d'intervention des services de la collectivité. Ces tarifs sont votés annuellement par le Conseil Communautaire.

La consommation et l'abonnement du compteur seront facturés sur la base de relevés réels réalisés tout les six mois (*en cas de paiement par prélèvement bancaire sur la base d'estimations jusqu'à la facture basé sur le relevé d'index*).

En cas de perte ou de dégradation, les compteurs de chantier seront facturés sur la base d'une indemnité forfaitaire dont le montant est déterminé chaque année en conseil communautaire (à titre d'exemple, en 2018, cette indemnité forfaitaire s'élève à 500 € HT pour un compteur de calibre 15/20 mm).

Tout déplacement du compteur devra donc être **exclusivement** réalisé par les services de la CABA et tout constat contradictoire sera verbalisé. En outre, le compteur devra être installé dans un regard et protégé, notamment contre le gel.

* * *

Le client s'engage à se conformer aux prescriptions du règlement du service de l'eau dont un exemplaire lui est remis avec un exemplaire du contrat d'abonnement. Ce dernier peut également être consulté sur le site internet de la CABA (www.caba.fr).

La souscription du contrat d'abonnement prendra effet à la date de signature des actes ou à la date convenue.

La résiliation de droit du contrat peut intervenir à tout moment à la demande du client qui doit en informer la CABA, au moins un mois avant la date d'effet, sur les imprimés mis à sa disposition à cet effet.

Le client reconnaît :

- avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions particulières propres à l'exécution du présent contrat et notamment de celles contenues dans les règlements des services dont il demande le bénéfice, règlements dont un exemplaire lui a été remis.
- être informé que les modifications éventuelles affectant les clauses juridiques ou techniques et liées au fait de l'exploitant lui seront notifiées soit par le support de la facturation, soit par les moyens de communication propres à la CABA (journal communautaire, site internet).
- accepter les changements tarifaires annuels à venir tels qu'ils seraient votés par le Conseil Communautaire et dès lors qu'ils ne modifieraient pas, de façon exorbitante et injustifiée, le présent contrat en ses clauses financières ;
- être informé(e) que tout défaut de règlement des factures dans les délais impartis l'expose à des poursuites contentieuses.

Clause de rétractation

Si le contrat n'est pas conclu dans les locaux du service de l'eau, le client (*hors activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale*) bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Il devra en faire la demande expresse sur papier selon le modèle joint au présent contrat.

Toutefois, si l'abonné souhaite que le début de l'exécution du contrat intervienne avant la date d'expiration du délai de rétractation, il s'engage à régler sa consommation au prorata des volumes d'eau consommée et son abonnement, au prorata des jours durant lesquels il a bénéficié du service.

- Je demande que l'exécution de mon contrat d'abonnement prenne effet immédiatement c'est-à-dire, avant le terme du délai de rétractation.
- Je demande que l'exécution de mon contrat d'abonnement prenne effet à l'expiration du délai de rétractation (*en l'absence de choix par le client, cette seconde option sera mise en œuvre par défaut*).é

De façon temporaire ou définitive, la CABA peut unilatéralement résilier le contrat ou en modifier les conditions d'exécution un mois après une première mise en demeure du client notamment dans les cas suivants :

- non-respect des modalités de paiement des prestations exécutées au bénéfice du client,
- dégradations sur les réseaux ou les installations de distribution (compteur notamment) directement liées à des actes volontaires du client ou à l'absence des mesures de vigilance ou de protection qui lui incombent,
- infractions aux mesures exceptionnelles et temporaires de la police,
- non exécution des engagements juridiques et techniques souscrits ou induits par le présent contrat.

Le _____ (date), à _____ (lieu)

Pour la Communauté d'Agglomération
du Bassin d'Aurillac, et par délégation,
Le Vice Président,



Alain BRUNEAU

Pour le client ¹,

¹ De manière manuscrite, faire précéder chaque signature de la mention « lu et approuvé » et préciser en dessous le nom et le prénom du signataire.



3, place des Carmes
CS 80501
15005 AURILLAC CEDEX

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Utilisable par les consommateurs conformément à la loi 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation : « Au sens du présent code, est considérée comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. »

Document à retourner à la Régie de l'eau au plus tard dans un délai de 14 jours francs à compter de la demande de souscription du contrat d'abonnement en eau ou du devis de travaux signé.

(Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné(e) :

Monsieur Madame

Nom : _____

Prénom : _____

déclare exercer mon droit de rétractation pour les prestations suivantes :

Contrat d'abonnement pour la fourniture d'eau potable

en date du _____ (date)

Prestation de travaux :

devis n° _____ signé en date du _____ (date)

Je déclare également, par la présente, reconnaître que, si j'ai demandé l'exécution de la prestation de service ou la fourniture d'eau potable avant le terme du délai de rétractation, je dois payer le montant proportionnel à la prestation qui m'a été fournie jusqu'au moment où je vous informe de ma rétractation.